

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

Nombre de Conseillers

En Exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 00

Votants : 10

Le mercredi 12 décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire.

PRESENTS : Mme DUPEUX Viviane, Mme GUERRIER Josiane, Mr ROUSSILLAT Franck, M. BIDOU Sébastien ROUSSEAU Christian, M BERTRAND Cyrille, Mme SOUBRANT Maryse, Mme BOURIAUD Odile, , M CLEMENCON Cyrille, M. ALGIERI Fabrice,

Excusée Mme MAUZE Nathalie

Secrétaire de séance : M. ALGIERI Fabrice

Objet : reprise du camping de Péchadoire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'était positionnée dès 2020 pour la reprise du camping. En effet, dès cette époque, la Communauté d'Agglomération de Guéret envisageait la cession de ses hébergements par manque de moyen pour les entretenir. Une proposition leur a donc été transmise pour l'euro symbolique, avec une proposition d'installation dans un premier temps d'un site camping cariste, puis un réaménagement des sanitaires du camping pour permettre d'accueillir à nouveau des campeurs sur des emplacement libres.

Du fait du manque d'entretien et de la crise Covid le camping est resté fermé en 2019, 2020 et 2021, en 2022 seuls les mobil homes ont été remis à la location.

Fin 2021, la Communauté d'Agglomération a décidé d'ouvrir plus largement à la vente l'ensemble de ses sites d'hébergement, une communication a été faite sur leur site, ainsi que sur un site spécialisé dans la vente d'hébergements touristiques.

Concernant Anzême, deux propositions de privés, en plus de celle de la Commune, ont été présentées pour la reprise du camping, les deux envisagent un réaménagement et agrandissement du camping pour du camping traditionnel avec des emplacements nus et des nouveaux hébergements type « lodge ».

Concernant la proposition de la Commune, des questions juridiques se sont posées, notamment quant au transfert de charges et le prix d'un euro symbolique. Une réponse du service juridique de l'Association des Maires de France est venue y répondre. L'acquisition pour l'euro symbolique n'est pas possible. Le transfert de charges entraînerait une obligation de revoir les attributions de compensation qui ont été figées au moment de l'adhésion à la Communauté d'Agglomération. La seule possibilité est de revoir « le pacte fiscal » pour l'ensemble des communes, ce qui ne serait pas forcément avantageux pour la Commune.

Au vu de ce rappel, Madame le Maire pose la question au Conseil Municipal, maintenons-nous une proposition de reprise, sachant qu'elle devrait être au minimum au prix des domaines 63 000€ uniquement pour l'enceinte du camping actuel ?

Après examen de l'ensemble de ces éléments, il ressort que :

La commune ne pouvant investir au même niveau et compte-tenu des coûts futurs d'entretien, la proposition de maintenir notre candidature n'est pas retenue par :

6 voix « contre », 1 « abstention » et 3 « pour ».

Fin de séance : 19h53